



Séance du 18 Juin 2015

Convocation du 12 Juin 2015

Absents excusés : Jean-Luc GEORGELIN, Clément SAMSON, Dany SICARD et Aurélien DUPOUY (à partir de 20 h 15)

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Madame Dany SICARD donne pouvoir à Madame Joëlle ELINE

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU à partir de 20 h 15

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point supplémentaire en fin de séance, à huis clos, concernant le bâtiment industriel 8 rue de Bel-Air.

1- Service de Restauration Scolaire

a/ Attribution du marché de fourniture des repas

Monsieur le Maire rappelle que la commune, dans le cadre de son service de restauration scolaire, a lancé une consultation pour la fourniture des repas, en liaison chaude. Un cahier des charges a été établi donnant notamment obligation aux entreprises de privilégier les circuits courts.

4 sociétés ont été sollicitées. 2 ont décidé de ne pas répondre. 2 propositions sont parvenues en mairie.

La commission cantine s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner les offres.

Afin d'attribuer le marché, la commission a décidé d'effectuer une pondération des offres en retenant certains critères :

- Le prix pour 75 % de la note
- Le délai de livraison pour 10 % de la note
- Le délai de commande pour 10 % de la note
- L'utilisation de circuits courts pour 10 % de la note

La commission cantine a donc décidé d'attribuer les notes selon ces critères.

Critère	Océane de Restauration	Sodexo	MFR « Le Vallon »	Restéco
Offre de prix (75 %)	0	0	55	70
Délai de livraison (10 %)	0	0	10	8
Délai de commande (10 %)	0	0	10	10
Circuits courts (5 %)	0	0	5	5
Total / 100	0	0	80	93
Note / 20	0	0	16	18,60

Monsieur le Maire demande à voter à bulletin secrets.

Le Conseil Municipal, a décidé, par 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de retenir la société Restéco pour la fourniture des repas pour le service de restauration scolaire selon les conditions fixées dans la convention proposée.

Monsieur le Maire précise que le présent marché est conclu pour une durée de trois années, et que les conditions tarifaires seront maintenues la deuxième année.

Monsieur le Maire précise que le marché précédent conclu avec la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » s'est toujours très bien déroulé, que la commune était entièrement satisfaite de la prestation mais que la loi oblige les collectivités à effectuer des consultations.

b/ Fixation du prix du repas facturé aux familles

Monsieur Aurélien DUPOUY quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU.

Madame Josette GUITTON rappelle les prix pratiqués pour cette année scolaire 2014-2015 :

. le repas : 3,75 €

. le forfait mensuel : 4,00 € par enfant et par mois.

La commission cantine propose de fixer les prix pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

- le repas : 3,50 €

- le forfait mensuel : 2,50 € par enfant et par mois.

Le conseil municipal accepte la proposition de la commission cantine à l'unanimité.

2 – Extension de la Périscolaire

a/ Mission Bureau de contrôle

Dans le cadre des travaux de l'extension de la Périscolaire, Monsieur le Maire rappelle qu'un bureau de contrôle doit être recruté.

Trois sociétés ont été contactées.

Leurs missions de base sont :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP (Etablissements Recevant du Public)
- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

Nom du bureau d'étude	Prix HT
SOCOTEC	3.430,00 €
APAVE	2.682,50 €
VERITAS	2.989,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du bureau d'étude APAVE pour un montant HT de 2.682,50 € HT.

b/ Mission Coordonnateur SPS

Dans le cadre des travaux de l'extension de la Périscolaire, Monsieur le Maire rappelle qu'un bureau d'études relative à une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé doit être recruté. Cette mission est obligatoire dès lors que deux entreprises sont appelées à travailler en même temps sur le chantier.

Trois sociétés ont été contactées.

Nom du bureau d'étude	Prix HT
SOCOTEC	2.800,00 €
APAVE	2.376,00 €
VERITAS	2.660,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du bureau d'étude APAVE pour un montant HT de 2.376,00 € HT.

3 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » - Vente du lot N° 13

Monsieur le Maire rappelle que le lot n°13, d'une superficie de 1065 m² du lotissement du « Domaine de la Croix des Rouleaux » est un lot destiné à la construction de locatifs. Sèvre Loire Habitat se propose de l'acquérir.

Monsieur le Maire propose de le céder à Sèvre Loire Habitat pour la somme de 47.500 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Convention sur l’entente intercommunale pour le service de lutte contre les taupes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le taupier a fait valoir ses droits à la retraite.

Toutes les communes bénéficiant du service sont d’accord pour recréer une entente pour gérer le service de lutte contre les taupes. Le conseil municipal de La Romagne avait décidé, lors de sa séance du 30 janvier 2015 d’adhérer à la future entente sous condition que le service ne soit pas plus onéreux qu’actuellement.

Une convention est donc proposée. Le coût du service sera facturé à chaque commune. La répartition se fera à 50 % au prorata de la population et 50 % au prorata de la superficie de la commune.

Le futur taupier sera embauché en Contrat à Durée Déterminée dans un premier temps à partir de septembre 2015.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité les termes de la convention.

5 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 70 rue Nationale

Monsieur le Maire présente une déclaration d’intention d’aliéner concernant la vente d’une maison située 70 rue Nationale, cadastrée AA 507, d’une superficie de 329 m². Le Maire informe le conseil qu’il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

b/ DIA Chemin de Gadouard

Monsieur le Maire présente une déclaration d’intention d’aliéner concernant la vente d’un terrain situé chemin de Gadouard, cadastré AC 103 et AC 75, d’une superficie de 419 m². Le Maire informe le conseil qu’il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

c/ DIA 8 rue de la Vienne

Monsieur le Maire présente une déclaration d’intention d’aliéner concernant la vente d’un terrain situé 8 rue de la Vienne, cadastré AI 361, d’une superficie de 750 m². Le Maire informe le conseil qu’il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

d/ Sirène de sécurité civile

Une sirène de sécurité civile a été mise en place sur la commune. Des essais se feront à partir du mois de juillet, puis un test mensuel sera effectué tous les premiers mercredis de chaque mois (le premier devrait avoir lieu le mercredi 5 août 2015).

h/ Avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Monsieur le Maire présente l’avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunal et informe que la Communauté d’Agglomération du Choletais a émis un avis défavorable.

6 – Bâtiment industriel 8 rue de Bel-Air

Monsieur le Maire demande au public de bien vouloir quitter la salle, compte-tenu du débat à huis clos pour ce point.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’acheter ledit bâtiment dans un délai de trois années maximum, au prix de 94.000 euros.